


COMMUNE DE THORIGNY
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE



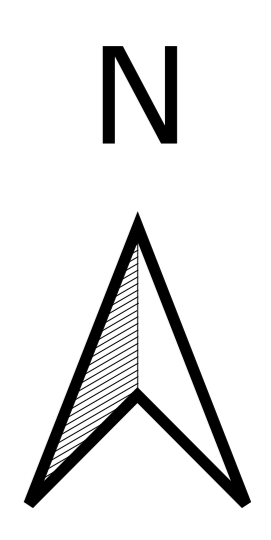
Vu pour être annexé à la délibération du bureau communal du 12 juin 2024, décidant d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme
Thierry BARRICHAUD
 Maire



- Zonage**
- Ua - Centre bourg ancien
 - Ub - Zone urbaine mixte
 - 1Aub - Zone à urbaniser à court terme à vocation mixte
 - A - Zone d'accueil des activités agricoles
 - Ae - Déchetterie (STECAL)
 - Ah - Village permettant de nouvelles constructions (STECAL)
 - N - Zone naturelle de protection stricte interdisant les constructions nouvelles
 - Ni - Zone naturelle accueillant les activités de motocross (STECAL)
 - Bâtiment repéré
 - ▲ Granges mutables (art. L.151-11 du C.U.)
 - ▨ Zones humides
 - ▨ Sites archéologiques
 - ▨ Zone faisant l'objet d'une OAP
 - ▨ Protection lagune
 - Cheminement (art. L. 151-23 du C.U.)
 - Haies classées (art. L151-23 du C.U.)
 - Boissements classés (art.151-23 du C.U.)
 - Alignement d'arbres (art.L.151-23 du C.U.)
 - ▨ Projets éoliens
 - ▨ Emplacements réservés

Liste des emplacements réservés du PLU

N°	INTITULE	BENEFICIAIRES	SUPERFICIE
1	Création d'un chemin piétonnier de 3m de large entre rue du Patureau et rue de la Belle Entrée (Parcelle AB 163)	COMMUNE	78m²



1:9000